

Berne, le 10 juillet 2009

Remarques relatives à la mise en service de la CPS FMH

Vous avez déjà reçu votre CPS FMH et le courrier contenant le code PIN et vous souhaitez désormais mettre votre carte en service ou utiliser les fonctions électroniques de la CPS FMH comme ouvrir une session *myFMH*, la signature de courriels et documents etc.

1. Lecteur de cartes à puce

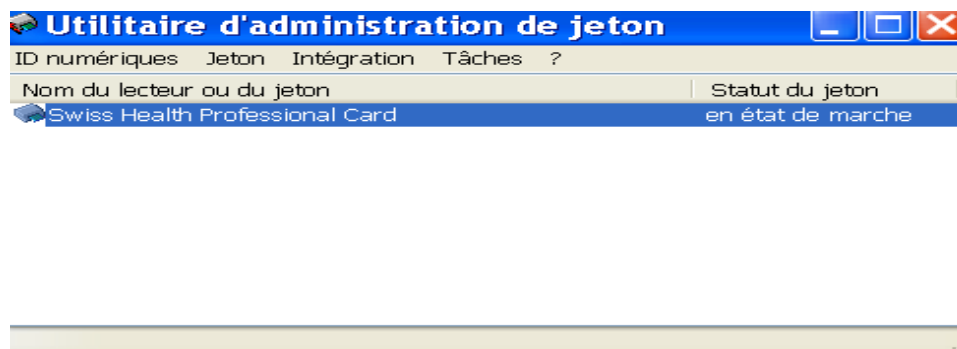
Afin de pouvoir utiliser les fonctions électroniques de la CPS FMH, vous avez besoin d'un lecteur de cartes à puce. Ce type d'appareil est généralement déjà embarqué dans les ordinateurs portables ainsi que sur certains ordinateurs personnels. Si l'ordinateur que vous utilisez ne dispose pas d'un lecteur de cartes à puce, vous devez utiliser un lecteur de cartes amovible. Dans ce cas, nous vous recommandons de prendre contact avec votre fournisseur de matériel informatique et de logiciel. Il pourra vous conseiller et installer le lecteur de cartes ainsi que tous les pilotes nécessaires au bon fonctionnement du logiciel. Veuillez consulter également http://www.fmh.ch/fr/services/cps_hpc.html

2. Installer le logiciel API de la carte

Avant de pouvoir utiliser votre CPS FMH, vous devez avoir installé le logiciel API de la carte. Vous trouverez les instructions et le logiciel requis en pointant sur l'adresse suivante www.fmh.ch/cardapi.

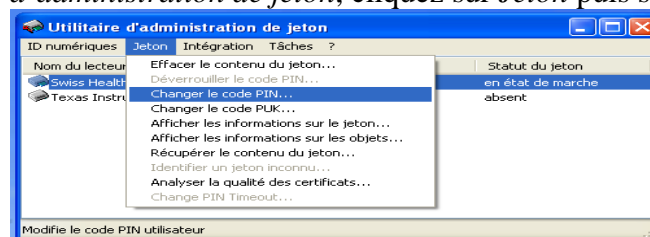
3. Vérifier le bon fonctionnement de la CPS FMH

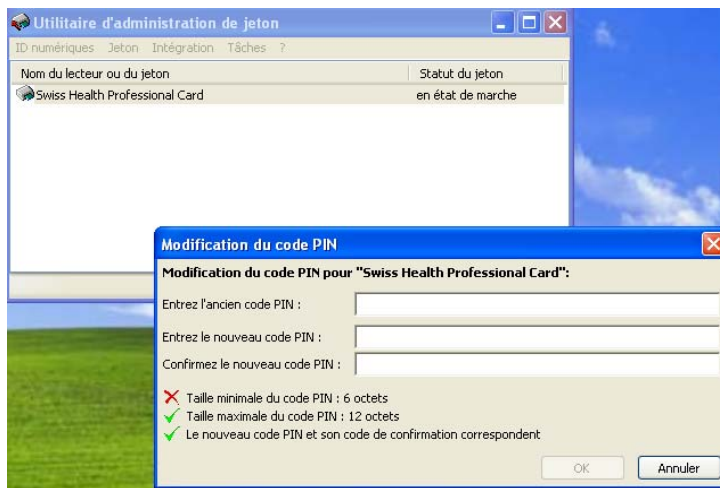
- a) Insérez la carte dans le lecteur de cartes à puce.
- b) Lancez le logiciel de la carte API: sous Windows, Démarrer Programmes / SafeSign Standard / Administration du jeton



c) Si le statut de la CPS FMH (Swiss Health Professional Card) est sur «en état de marche», cela signifie que votre CPS FMH est opérationnelle. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter la ligne d'assistance CPS FMH: par courriel à hpc@fmh.ch ou par téléphone au 031 359 12 22.

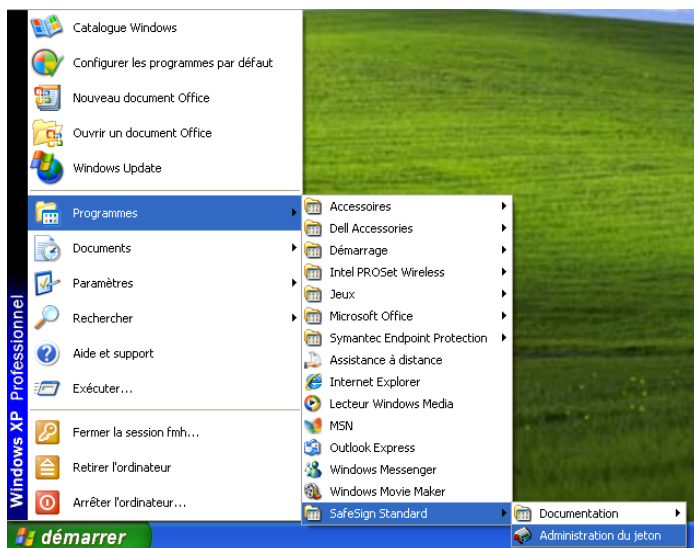
d) Nous vous recommandons de modifier votre code NIP sans plus attendre. Le code NIP modifié ne doit pas être une combinaison de chiffres facilement identifiable (telle que numéro de téléphone, date de naissance ou plaque d'immatriculation). Dans l'*Utilitaire d'administration de jeton*, cliquez sur *Jeton* puis sur *Modification du code PIN*.





Vous pouvez indiquer maintenant le NIP (PIN) que vous avez choisi.

Si vous voulez modifier votre code NIP à un autre moment, vous trouvez *l'Utilitaire d'administration de jeton* dans votre ordinateur sous *Programmes/SafeSign Standard/Administration du jeton*.



4. Ouvrir une session *myFMH*

Votre CPS FMH vous permet de vous identifier extrêmement simplement pour ouvrir une session *myFMH*:

- a) Insérez votre carte dans le lecteur de cartes à puce.
- b) Démarrez votre navigateur internet (Internet Explorer ou Firefox).
- c) Sélectionnez sur la page du site www.myfmh.ch l'option «Login avec CPS FMH» ou cliquez directement ici: <https://myfmh.hin.ch/>
- d) Le système vous invite à saisir le code PIN de votre carte CPS FMH.
- e) La saisie correcte du code PIN de votre CPS FMH lance automatiquement l'ouverture de la session *myFMH* (cela peut durer quelques instants). Votre page personnelle de *myFMH* s'affiche ensuite à l'écran.

politoscope

Il s'agit du premier forum d'information en ligne présentant de manière exhaustive les thèmes de la politique de santé en Suisse. Vous y trouverez tous les arrêtés gouvernementaux et interventions parlementaires, ainsi que les articles importants parus dans la presse.

politoscope

<p>Mon profil personnel de valeurs intrinsèques</p> <p>Avez-vous déjà confirmé votre formation continue pour les positions de droits acquis?</p> <p>Vous trouvez des informations détaillées concernant la valeur intrinsèque et la formation continue obligatoire pour les prestations de droits acquis sur le site internet de la FMH. Veuillez cliquer ici.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Modifier et valider les données de valeur intrinsèque2. Déclarer la formation continue accomplie pour les prestations de droits acquis3. Télécharger et imprimer les données de valeur intrinsèque ou l'attestation actuelle des données de valeur intrinsèque	<p>Mes données personnelles</p> <ol style="list-style-type: none">1. Inscription dans la liste des médecins de la FMH.2. Activité professionnelle, questions pour la statistique médicale de la FMH3. Données personnelles et autres indications
	<p>Bibliothèque</p> <p>Téléchargement</p> <p>Le service juridique de la FMH met gratuitement à la disposition des membres une série de contrats types (notamment des contrats de travail et de société) ainsi que des modèles de lettres.</p>

f) Si la page d'accueil de myFMH ne s'affiche pas, veuillez contacter la ligne d'assistance par courriel à hpc@fmh.ch ou par téléphone au 031 359 12 22.

5. Félicitations, votre carte CPS fonctionne

Félicitations votre CPS FMH fonctionne et est prête à l'emploi.